



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

### PROCES-VERBAL

Le 11 avril 2024 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

**Etaient présents** : Jean-François DURAZZO, Antoine ETTORI, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Jean Pierre TOLINI, Nathalie TRAMONI, Philippe TROUSSEL

**Était absent** : Michel ISTRIA

**Avait donné pouvoir de voter en son nom** : Pierre CASALTA à Jean Pierre TOLINI

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

**Secrétaire de séance** : Philippe TROUSSEL

---

M. le maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Philippe TROUSSEL pour remplir ces fonctions.

M. le maire invite ensuite ce dernier à procéder à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint. Il soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 30 mars 2024.

**Discussion** : M. Jean-François DURAZZO demande à ce que M. le maire fasse des excuses au conseil municipal au vu de l'incident qui est survenu après le dernier conseil. M. le maire, devant l'avis négatif des conseillers présents, considère que le sujet est clos. M. DURAZZO déplore que le procès-verbal ne relate pas cet incident. M. le maire donne alors la parole au secrétaire qui indique que la séance, qui était présidée par M. le 1<sup>er</sup> adjoint, avait été levée avant.

Aucune autre observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 voix pour et une voix contre.

M. le maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte de gestion 2023
2. Approbation du compte administratif 2023
3. Affectation du résultat de l'exercice 2023
4. Vote du budget 2024

**Délibération 2024-19 du 11 avril 2024 : Approbation du compte de gestion 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022 ;  
Vu les délibérations du conseil municipal, approuvant les différentes décisions modificatives 2023 ;  
Vu le compte administratif 2022 ;  
Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	8
Voix CONTRE	1
Abstention(s)	0

**APPROUVE** le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	9 365,93		-125 964,92	- 116 598,99
Fonctionnement	618 709,24	56 314,11	130 330,10	692 725,23
TOTAL	628 075,17	56 314,11	4 365,18	576 126,24

**DONNE** délégation au maire pour signer le compte de gestion du receveur municipal et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l'exercice 2023.

**Délibération 2024-20 du 11 avril 2024 : Approbation du compte administratif 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 de la commune présentée par M. le maire ;  
Après avoir entendu en séance le rapport de monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint Jean Pierre TOLINI, président de séance,  
M. le maire ayant quitté la séance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	7
Voix CONTRE	1
Abstention(s)	0

**APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 du budget principal comme suit :

		Dépenses	Recettes
Résultat de l'exercice 2023	Fonctionnement	609 301,64	739 631,74
	Investissement	422 716,58	296 751,66
Résultat antérieur reporté	Report en section fonctionnement (002)		562 395,13
	Report en section investissement (001)		9 365,93
Total (réalisations et reports)		1 032 018,22	1 608 144,46
Restes à réaliser	Fonctionnement		
	Investissement	143 159,30	27 112,75
Résultat cumulé de l'exercice 2023	Fonctionnement	609 301,64	1 302 026,87
	Investissement	565 875,88	333 230,34
<b>TOTAL CUMULE DE L'EXERCICE 2023</b>		<b>1 175 177,52</b>	<b>1 635 257,21</b>

**Délibération 2024-21 du 11 avril 2024 : Affectation du résultat de l'exercice 2023**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	9 365,39 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	562 395,13 €

**Solde d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement :	125 964,92 €
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	130 330,10 €

**Restes à réaliser :**

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépenses pour un montant de :	143 159,30 €
En recettes pour un montant de :	27 112,75 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 232 645,54 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	8
Voix CONTRE	1
Abstention(s)	0

DECIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

**Au compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	232 645,54 €
---	--------------

**Ligne 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	460 079,69 €
---	--------------

**Délibération 2024-22 du 11 avril 2024 : Vote du budget 2024**

M. le maire Invite le conseil à prendre connaissance du projet de budget primitif pour l'année 2024 dans les détails de sections de fonctionnement et d'investissement ;

Il Invite le conseil à délibérer sur le projet de budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;

Vu le projet de budget présenté par M. le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	8
Voix CONTRE	1
Abstention(s)	0

**VOTE** le budget aux équilibres et dans les termes suivants :

Section d'investissement : dépenses et recettes : 559 774,64 euros

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 231 518,07 euros

Plus personne ne demandant la parole, M. le maire tient à rappeler que toute question orale comportant une attaque personnelle ne sera jamais examinée en séance, puis il lève la séance à 17 h 10.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Philippe TROUSSEL

Le maire,

Don Georges SIMEONI

